

Arrêté temporaire n° 23-A2-T-02971

Portant réglementation de la circulation  
D100 du PR 9+0800 au PR 15+0250

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;  
Vu le code de la route ;  
Vu l'arrêté n° A-DG-AJ-2022-72 du Président du Conseil départemental en date du 18 juillet 2022 donnant délégation de signature à Eric DELANOË, chef du service construction de l'agence départementale du pays de Fougères  
Considérant que les travaux de démontage d'un parapet et la pose d'un garde-corps nécessitent la fermeture à la circulation publique de la D100 du PR 9+0800 au PR 15+0250 (ACIGNE et LA BOUEXIERE) situés hors agglomération.

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

À compter du 20/03/2023 et jusqu'au 31/03/2023, la circulation des véhicules est interdite sur la D100 du PR 9+0800 au PR 15+0250 (ACIGNE et LA BOUEXIERE)  
Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux riverains, véhicules de l'entreprise, véhicules de police, véhicules de secours et véhicules intervenant dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la route, quand la situation le permet.

### **Article 2** DEVIATION

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules.  
Cette déviation emprunte les voies suivantes : D92 et D27.

### **Article 4**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

### **Article 5**

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur Général des Services Départementaux, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Le 07/03/2023

Pour le Président et par délégation  
le chef du service construction de l'agence  
départementale du Pays de Fougères,



Signature  
numérique  
de Eric  
DELANOË

# RD100 - La Bouëxière

Démontage d'un parapet et pose d'un garde-corps

Travaux au PR11+000

